

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 208

THE UNIVERSAL NEWBORN HEARING
SCREENING ACT

Moved by Mrs. Rowat

THAT Clause 1(2) of the Bill be amended by striking out "the most recent recommendations of the Canadian Working Group on Childhood Hearing with respect to infants" and substituting "the regulations".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI 208

LOI SUR LE DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE
DES DÉFICIENCES AUDITIVES
CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Motion de M^{me} Rowat

Il est proposé que le paragraphe 1(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « les plus récentes recommandations du Groupe de travail canadien sur l'audition chez les enfants à l'égard des enfants en bas âge », de « les règlements ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 208

THE UNIVERSAL NEWBORN HEARING
SCREENING ACT

Moved by Mrs. Rowat

THAT Clause 4 of the Bill be replaced with the following:

Regulations

4 The Lieutenant Governor in Council may make regulations

(a) designating classes of persons as health professionals for the purpose of the definition "health professional" in subsection 1(1);

(b) for the purpose of subsection 1(2), respecting the manner in which screenings for hearing loss must be conducted.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI 208

LOI SUR LE DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE
DES DÉFICIENCES AUDITIVES
CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Motion de M^{me} Rowat

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Règlements

4 Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

a) désigner des catégories de personnes à titre de professionnels de la santé pour l'application de la définition de « professionnel de la santé » figurant au paragraphe 1(1);

b) prendre des mesures concernant la façon dont le dépistage des déficiences auditives doit avoir lieu, pour l'application du paragraphe 1(2).

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 208

THE UNIVERSAL NEWBORN HEARING
SCREENING ACT

Moved by Mrs. Rowat

THAT Clause 6 of the Bill be amended by striking out "the day it receives royal assent" and substituting "September 1, 2016".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI 208

LOI SUR LE DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE
DES DÉFICIENCES AUDITIVES
CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Motion de M^{me} Rowat

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par substitution, à « le jour de sa sanction », de « le 1^{er} septembre 2016 ».